



**COMMUNE DE FRIGNICOURT
DEPARTEMENT DE LA MARNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

Séance du 28 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 Mai 2025 à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Frignicourt se sont réunis à la mairie, salle du conseil, à la suite de la convocation adressée le 22 mai 2025, conformément à l'article L.2121-17 du code des collectivités territoriales, et affichée à la porte de la mairie le même jour.

Etaient présents : Mmes FELICETTI – CHARREAU -MARET – CHARDON – MM. DESCHAMPS – VALDEVIT – MORI – FAUCHER –TROLIO - LEFORT – LANTERNAT - BLAZQUEZ

Absents excusés : Mmes ASLOUDJ

Mme LACOINE

Mme ROGER

Mme EL JAMI

M. ROYNEL

Absente :

Mme GADBOIS

Pouvoir M. LEFORT

Pouvoir M. LANTERNAT

Pouvoir M. BLAZQUEZ

Pouvoir M. TROLIO

Secrétaire de séance : Mme Amélie CHARDON

**Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires
Ruraux 2025 pour la vidéoprotection**

Nous proposons de soumettre un dossier au financement de cette dotation.

Installation de la vidéoprotection sur la commune de Frignicourt

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour le financement des opérations ci-dessus,
- D'arrêter le plan de financement comme suit :

↳ **Installation de la vidéoprotection sur la commune de Frignicourt**

Coût estimé HT	:	119020€ HT
Financé par		
DETR à 30%	:	35706€ HT
DSIL à 10%	:	11902€ HT
Conseil régional à 30%	:	35706€ HT
Conseil départemental à 10%	:	11902€ HT
Fonds communaux	:	23804€ HT

Le Conseil municipal :

• décide de solliciter l'aide financière de l'État au taux
« DETR », concernant l'Installation de la vidéoprotection sur la commune de Frignicourt

• d'autoriser le Maire à solliciter cette subvention auprès de l'État et à signer tout document y afférant.

• et d'inscrire les dépenses au budget communal correspondant

La délibération est adoptée :

POUR 12 voix

ABSTENTIONS : 4 (Mmes ROGER - EL JAMI – MM. LANTERNAT – BLAZQUEZ)

Le Maire,
Annick FELICETTI

